



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

**À TOUS LES CONTRIBUABLES
DE LA VILLE**

AVIS est donné que le conseil municipal adoptera le budget 2018 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2018-2019-2020, lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 18 décembre 2017 à 20 h dans la salle du conseil située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.

Les délibérations du conseil et la période de questions pour cette séance porteront exclusivement sur le budget 2018 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2018-2019-2020.

FAIT À SAINTE-ADÈLE, ce 6 décembre 2017

Le greffier adjoint

Yan Senneville, OMA